منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

ISSN : 0244 - 0229

LA TRIBUNE

mensuel de la C.G.T.
pour les travailleurs immigrés

SEPTEMBRE 1983 - N° 117

Prix : 2 F.

SECURITE SOCIALE ET IMMIGRATION

Dossier pages 3 à 10

LA VOIX DES ENTREPRISES ET DES LOCALITÉS

ENTREPRISE BARBERET (Var)
Reconstitution du syndicat

Les travailleurs immigrés ont lutté dans cette entreprise multinationale de l'horticulture, après trois jours de grève, ils ont obtenu une négociation avec la direction sur l'application de la convention collective départementale.

Ils ont également arraché des congés supplémentaires non rémunérés pour retourner au pays, avec la garantie de l'emploi au retour.

D'autre part, les saisonniers travaillant 8 mois sont reconnus désormais comme salariés permanents.

Au cours de cette action, 50 adhésions ont été réalisées, toutes de travailleurs immigrés et essentiellement de marocains.

METRONET (nettoyage RAPT)

140 travailleurs, tous immigrés.

Action de grève pendant 10 jours ; ils ont obtenu :

- le paiement des congés payés avant le départ en vacances ;
- le respect et la dignité des travailleurs ;
- le respect de la convention collective et du code du travail ;
- un protocole d'accord signé en présence de l'inspecteur du travail ;
- 5 jours de grève payés.

DROUARD (construction - Paris)

Une centaine de travailleurs de l'entreprise DROUARD (réfection des voies ferrées) a occupé le 30 juin les locaux de la Fédération patronale des travaux publics. Leur entreprise est reprise par « DUQUESNNES ET GIRAL » mais... sans le personnel !

M. GIRAL, le patron, bien connu pour ses méthodes antisociales et anti-syndicales, est le président....de la Fédération patronale.

CLUB MÉDITERRANÉE

Le personnel du Club Méditerranée a mené une lutte victorieuse pour le maintien de leur contrat de travail. 40 adhésions ont été réalisées au cours de cette lutte, toutes de travailleurs immigrés.

DARTY (commerce)

Les 89 chauffeurs-livreurs et une partie du personnel de MITRY-MORY (77) se sont mis en grève, le 30 juin, pour protester contre le nouveau mode de calcul des primes.



Renforcement C.G.T. dans le Nord :

LES « CH'TIMI » FONT LES CHOSES EN GRAND

Une douzaine d'entreprises visitées ; huit mille travailleurs rencontrés ; plus de cent adhésions à la C.G.T. Ainsi se présente le bilan de l'initiative prise, courant juin, par la fédération du Textile et l'Union départementale du Nord. Lieu des opérations : Roubaix et Tourcoing. Près de 60 % des travailleurs du secteur sont immigrés. La crise des industries textiles, ses conséquences sur l'emploi servent d'aliment à des campagnes racistes très virulentes. Les élections municipales ont montré que cette gangrène n'épargnait pas les quartiers populaires. La riposte s'imposait.

Une semaine durant, la fédé du Textile, l'U.D. du Nord, les U.L. de Roubaix et Tourcoing et leurs principaux responsables sont allés résolument au devant des travailleurs. Distribution de tracts, de journaux, contacts, débats ont débouché sur les résultats que l'on sait. D'autres initiatives se sont déroulées depuis, sur les lieux de travail. A la « Cotonnière du Touquet », par exemple, où cent sept ouvriers (sur deux cents) ont pris leur carte C.G.T., marginalisant ainsi un syndicat F.O. xénophobe.
Du bel ouvrage dont il n'est pas interdit de s'inspirer.

اقامت فيدرالية النسيج بمعية اتحاد الجهوى لمنطقة الشمال بعدة انشطة خلال شهر جوان منها : زيارتها يقارب من 12 معمل في المنطقة مقابلة ما يزيد عن 8000 عامل و تحقيق 100 انخراط في الس.ج.ت. . هذا هي حصيلة نشاطات الس.ج.ت. في (روبي) و(توركوان) أكثر من 60 في المائة من العمال في هذا القطاع هم عمال مهاجرين. وقد ولدت الازمة التي تتخبط فيها صناعة النسيج داء العنصرية الذي وجد في مشكل البطالة عمادا. و الكل يذكر انتخابات البلدية كيف ان هذا الداء قد اصاب حتى الاحياء الشعبية . ومن هنا يتحتم القيام برد فعال. خلال اسبوع كامل قام كل من الاتحاد الجهوى للشمال الاتحاد العام لصناعة النسيج و الاتحادات المحلية التابعين لمنطقة توكوان و روبي بزيارة العمال و مقابلتهم و تم توزيع مناشير و جرائد و القيام باجتماعات و نقاشات عدة مع العمال. و قد تبعت هذه المبادرات انشطة اخرى اقيمت في مكان العمل. فمثلا في (معمل القطن بتوكي) انخرط 107 عامل على مجموع 200 عامل بنقابة الس.ج.ت. و بذلك تم النفور من نقابة (ف.و) التي تحث على كره الاجانب و على العنصرية.

OS « CH'TIMI » FAZEM DE GRANDES COISAS

Uma dozena de empresas visitadas, vito mile trabalhadores contactados, mais de cem adesoes à CGT. Eis o bilam das iniciativas tomadas, durante o mês de junho, pela federaçao dos texteis e a UD do Norte.

Estas acçoès tiveram lugar em Roubaix e Tourcoing quase 60 % dos trabalhadores do sector saõ emigrantes.

A crise das industrias texteis, a suas consequencias sobre a emprego alimentam campanhas racistas e nationalistas muito duras.

As eleiçoès municipais mostraram que esta gangréna naõ evitam os bairros populares. A resposta a esta situaçaõ se impunha.

Durante uma semana, a « fédé » do textil, l'UD do Norte e as UL de Roubaix e Tourcoing e os sens principais responsaveis foram de maneira firme e resoluta au encontre dos trabalhadores. Destribuiçaõ de tractos, jornais, contactos tomados comicios improvisados deram os resultados assima citados.

Autras iniciativas tiveram lugar desde esta data principalmente nos locais de trabalho. Assim na « Cotonnière du Fouquet », cento e sete operarios sobre duzentos deram a sua adesaõ à CGT marginalisando assim o sindicato FO nacionalista.

Do bom trabalho do qual naõ è proibido se inspirar.

LA SÉCURITÉ SOCIALE ET L'IMMIGRATION

POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET CONTRE LES DISCRIMINATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE



Votez C.G.T.

Votad C.G.T.

صوتوا س-ج-ت

Votar C.G.T.

C.G.T.'ye oy'verin

Votate C.G.T.

LE 19 OCTOBRE AVEC LA C.G.T. POUR UNE NOUVELLE SÉCURITÉ SOCIALE

C'est en effet le 19 octobre que seront élus les administrateurs qui représenteront les salariés à la SÉCURITÉ SOCIALE.

Cela n'était pas arrivé depuis 21 ans.

Enfin, une possibilité existe pour que les patrons ne fassent plus la pluie et le beau temps à la SÉCURITÉ SOCIALE.

Enfin, pour la première fois, les travailleuses et les travailleurs immigrés vont voter et vont pouvoir être élus.

C'est la fin d'une discrimination anormale qui empêchait les salariés, quelle que soit leur nationalité, de gérer leur protection sociale financée par leur travail.

Cela devrait marquer également la fin des discriminations en matière de prestations notamment pour les allocations familiales dont sont victimes les immigrés.

Mais, pourtant, tout n'est pas réglé d'avance.

La loi telle qu'elle a été votée en novembre 1982 laisse trop de possibilités au patronat de manœuvrer.

La seule garantie, ici comme dans les luttes, que les travailleuses et les travailleurs y trouvent leur compte, c'est que la C.G.T. soit forte, c'est que les administrateurs C.G.T., français et immigrés, soient nombreux.

C'est le seul moyen d'enlever à certains syndicats l'envie de s'allier avec n'importe qui pour finalement céder aux exigences des patrons. Et leurs exigences, contraires aux intérêts des salariés, sont énormes, car de ce point de vue l'appétit du patronat est vorace.

Il faut dire que le gâteau SÉCURITÉ SOCIALE est appétissant !

Le montant de son budget est équivalent à celui de l'État.

Et notre argent, celui des travailleuses et des travailleurs qu'ils soient français ou immigrés, cet argent là les intéresse. Non pour améliorer les remboursements en cas de maladie, rendre moins compliqué l'attribution des prestations, mais pour faire plus de profit encore en réduisant la part des salariés pour vivre et travailler mieux et autrement.

Ce qu'ils voudraient, c'est limiter ce qui est un droit à une simple assistance.

Et ce sont les mêmes qui, dans l'entreprise, s'opposent à la satisfaction des revendications, en accusant les travailleurs, la C.G.T., de « manquer de civisme », de porter des coups à l'économie du pays.

Ce sont les mêmes qui, aujourd'hui, descendent dans la rue, multiplient les agressions racistes et xénophobes.

Ce n'est donc pas avec eux, mais bien malgré eux qu'ensemble, travailleurs français et immigrés, nous pourrons construire une nouvelle SÉCURITÉ SOCIALE plus proche de chacune et de chacun de nous, moins tatillonne et surtout assurant à toutes et à tous une sécurité plus grande encore devant la maladie, les charges de famille, la retraite.

Alors, ensemble, votons et faisons voter pour les candidats de la C.G.T. le 19 OCTOBRE.

Thérèse POUPON, secrétaire de la C.G.T.

SÉCU : *ÉLECTIONS*
19 octobre 1983



DEPUIS 16 ans, la « SÉCU » était aux mains des patrons. Les élections avaient été supprimées. Les administrateurs étaient non plus élus, mais désignés.

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, des nouvelles élections auront lieu pour désigner des administrateurs salariés dans les caisses de Sécurité sociale.

Une des grandes nouveautés, à laquelle la C.G.T. a grandement contribué, réside dans le fait, que pour la première fois, les travailleurs immigrés sont à la fois électeurs et éligibles. La C.G.T., faisant passer son programme revendicatif dans la vie, aura ainsi permis que tous ceux qui payent des cotisations puissent non seulement élire les administrateurs salariés, mais aussi participer directement à la gestion de la Sécurité sociale à tous les niveaux.

QUI VOTE ?

SANS DISTINCTION de nationalité à condition d'être âgé de plus de 16 ans au 31 mars 1983,

— les travailleuses et les travailleurs salariés,

— les chômeurs inscrits comme demandeurs d'emploi,

— les retraités anciens salariés, les pré-retraités, les bénéficiaires de pension de réversion, d'allocations de parent isolé, de rente accident, étudiants assurés sociaux... participeront le 19 octobre 1983 aux **deux** scrutins : assurance maladie et allocations familiales.

CARTE D'ÉLECTEUR

La carte d'électeur indiquant le bureau de vote, ainsi que les bulletins de vote et programmes des candidats seront **adressés au domicile** de chaque électeur.

LIEU DE VOTE

Le bureau de vote déterminé par la mairie sera celui le plus voisin du domicile de l'électeur. En règle générale le bureau de vote sera ouvert de 8 heures du matin à 18 heures le soir. Dans certains endroits les horaires peuvent être modifiés. **Le vote doit avoir lieu pendant le temps de travail.**

LES BULLETINS DE VOTE

Adressé par la mairie ou pris au bureau de vote votre bulletin de vote pour être valable ne doit comporter ni rature de nom, ni aucune marque distinctive d'aucune sorte.

DEUX URNES DIFFÉRENTES

Il y a deux élections : Caisse primaire maladie et Caisse d'allocations familiales, il y aura donc deux urnes.

Tous les assurés sociaux voteront pour la Caisse maladie. Seuls les allocataires voteront pour la Caisse d'allocations familiales.

Faites attention à ne pas mélanger les bulletins dans les enveloppes, sinon votre vote sera nul.

Voici les bulletins de vote des listes présentées par la

CGT

SÉCU :
LA RETRAITE A 60 ANS ET LES IMMIGRÉS

L'application de la loi sur la retraite à 60 ans doit se réaliser pour les travailleurs immigrés dans les mêmes conditions que les Français. Pour cela il est nécessaire de mettre en œuvre un certain nombre de mesures.

La C.G.T. veut que les immigrés qui désirent prendre leur retraite à cet âge, soient informés pour décider en toute connaissance de leurs droits et que les périodes salariales accomplies dans les autres pays soient prises en considération pour la détermination du taux de la pension française.

SECURITE SOCIALE SEÇIMLERINDE

● **KIM OY KULLANIYOR.** — 16 yaşından büyük tüm göçmen emekçiler, işsizler, emekliler, iş kazası geçirenler, Allocation familial'den para alanlar oy kullanabilirler.

● **SEÇMEN KARTLARI VE OY KULLANMA YERI.** — Seçmen kartları belediye tarafından her seçmene gönderilecektir. Oy kullanacagınız büronun adresi kartların üzerinde belirtilmektedir. Seçime oturduğunuz bölgenin sınırları içinde katılacaksınız. Seçim bürosu sabah saat 8'den akşam 18'e kadar açik olacaktır.

OY KULLANMAK IÇIN HARCADIGINIZ ZAMANIN PARASI ÜCRETİNİZDEN KESILMEYECEKTIR.

● **OY KARTLARI.** — Belediye tarafından size gönderilen oy kartlarının geçerli olabilmesi için kartlar üzerinde tahrifat olmamalıdır.

● **IKI DEGIŞIK OY SANDIGI OLACAK.** — Hastalık sigortası için herkes oy kullanacacak. Allocation familial için ise Allocation familialden para alanlar oy kullanabilecek.

QUEM VOTA
Todos os trabalhadores de mais de 16 anos são eleitores, os desempregados, os reformados, os acidentados do trabalho e todos aqueles que recebem um subsídio da « Caisse d'Allocations Familiales ¡.

CARTÃO DE ELEITOR E LUGAR DE VOTO
O cartão de eleitor indica o lugar da mesa de voto. Ele sera enviado directamente a cada eleitor pela « mairie ¡.

O voto tera lugar na cidade de residencia.

A mesa de voto abrira das 8 h as 18 h em alguns lugares até mais tarde.

O voto déve ter lugar durante o tempo de trabalho.

BULETINS DE VOTO
O seu buletim de voto (enviado dela « mairie ¡ ou tomado na mesa de voto) não déve ter nenhum nome riscado nem nenhuma marca distinta sob pena de ser anulado.

DUAS URNAS DIFERENTES
Havera duas urnas na mesa de voto. Uma aonde todos votarão para as caixas de « maladie ¡ e a outra só para os beneficiários das caixas « d'allocations familiales ¡.

من لـــه الحق فـي الانتخـــاب: كل عامل او أجير له أكثر من 16 سنة ، و كذلك العاطلين عن العمل ، المتقاعدين ، و كل من يتحصل على جرايـــة من الصندوق المنح العائلية .

بطاقة الانتخاب و مكان الاقتراع: تبعث البلدية بطاقة انتخاب لكل ناخب، هذه البطاقة التي تجدون عليها عنوان و مكان الاقتراع . و يقع الانتخاب في الحي الذى تسكنون فيه . و يكون مكتب الاقتراع مفتوح من الساعة 8صباحا الى الساعة 6 مساء . يقع الانتخاب في ساعات العمل .

ورقة الانتخاب: يجب ان تكون ورقة الانتخاب (التي ترسلها لكم البلدية او تتسلموها من مكتب الاقتراع) بدون اى تشطيب و لا اى اســم و لكي لا تكــون غير صـــالحة .

صنـــاديق الاقتراع: سيكون في ذمـة المنتخبين : صندوقـــان للاقتراع، الاول لكل النـــاخبين و هو صندوق الضمـــان الاجتمـــاعـــــي ، و الثـــاني : هو صنـــدوق المنـــح العـــائلية ، لا ينتخـــب الا الذيـــن يتحصـــلون علـــى منـــحة عـــائلية .

CHI VOTA
Tutti i lavoratori salariati immigrati che hanno compiuto 16 anni sono elettori. Cosi' pure i disoccupati, i pensionati, gli infortunati del lavoro e tutti coloro che percepiscono un assegno della Caisse d'Allocations Familiales.

CERTIFICATO ELETTORALE E LUOGO DI VOTO
A ciascun elettore verrà inviato dal Comune (Mairie) il certificato elettorale indicante l'indirizzo del seggio di voto.

Il voto viene dato nel Comune di residenza : quello, cioè, in cui l'elettore ha il domicilio.

Il seggio elettorale sarà aperto dalle ore 8 alle ore 18 e in certe località anche più a lungo.

L'ESERCIZIO DEL VOTO DEVE AVER LUOGO DURANTE IL TEMPO DEL LAVORO

SCHEDA DI VOTO
La vostra scheda di voto (inviata dal Comune o presa nel seggio elettorale) per essere valida non deve avere alcuna cancellatura di nomi, né alcun segno distintivo.

DUE URNE DIVERSE
Nel seggio elettorale ci saranno due urne. Tutti votano per la Cassa Malattia. Per la Caisse d'Allocations Familiales votano soltanto gli inscritti a tale Cassa.

SÉCURITÉ SOCIALE ET RACISME

Ils concourent au déficit de la balance du commerce extérieur et mettent en péril la France

Là encore ces calomnies proclamées par la droite, reprises par les mass-média n'ont d'autre but que de détourner l'attention sur les détournements de fonds opérés par le patronat. Un seul exemple : Les patrons ont transféré en Suisse illégalement en 1982 : 80 milliards, en 1983 de source bien informée ces transferts ne font que s'accentuer.

Par contre les travailleurs immigrés qui créent des richesses en France, consomme sur place...

La moitié seulement d'entre eux envoient des fonds au pays, étant donné leurs revenus, (6.000 F par an et par ménage en moyenne) les sommes ne peuvent exéder 500 F par mois. Le scandale que l'on veut cacher est ailleurs.

Lorsque pour se renflouer un patron fait appel au denier public, à l'argent des contribuables qui paient leurs impôts en France il est scandaleux de voir partir cet argent à l'étranger même « s'il rapporte gros » au patron en question, il est facteur de déséquilibre pour l'emploi et la balance du Commerce Extérieur.

●

Conditions de travail, rapport avec les accidents et les maladies professionnelles

En effet, même si en 1981 il y a eu, par rapport à 1980, une diminution du nombre d'accident, la situation ne demeure pas moins préoccupante étant donné que sur la même période le taux d'incapacité temporaire et l'indice de gravité des incapacités permanentes a été enregistré en augmentation.

Dans ce contexte il faut savoir que le risque d'accident chez les travailleurs migrants est moyennement doublé par rapport à l'ensemble des travailleurs, avec des pointes plus élevées (de 3 à 4 fois) lorsqu'on regarde la réparition par nationalité et par profession (notamment pour les travailleurs originaires du Maghreb).

Dans l'éventail des droits nouveaux, la reconnaissance de la « citoyenneté » à l'entreprise, le droit de regard sur l'organisation et les conditions de travail, la mise en œuvre d'une véritable politique de formation et promotion professionnelle, l'utilisation de la médecine du travail au service des travailleurs sont des éléments indispensables pour mettre fin au lourd tribu payé tous les ans par les travailleurs en matière de santé.



●

Ils peuplent les hôpitaux

Cette idée grossière est une des calomnies utilisées par la droite la plus réactionnaire pour alimenter les campagnes racistes. C'est une canaillerie, qui voudrait faire croire que les immigrés « tous malades » sont responsables de l'augmentation des dépenses de sécurité sociale et en particulier des frais d'hospitalisation. C'est d'autant plus faux qu'en 1982, selon la Caisse d'Assurance Maladie de la Région Parisienne, la dépense globale moyenne pour frais de maladie était de 3.820,00 francs pour une famille immigrée. C'est vouloir prendre les gens pour des imbéciles à moins de l'être soi-même pour penser que cela peut se croire.



●

Combattre les campagnes racistes

Tout a été à peu près dit, écrit concernant les immigrés sur la Sécurité sociale, comme dans les autres domaines.

Aucun mensonge, grossièreté ou calomnie et injure n'a été omis. Le nauséabond a rejoint l'infâme, encore qu'il faille prendre garde que le racisme et sa sœur jumelle la xénophobie n'ont aucune limite dans leur malfaisance. Ils sont les fléaux dangereux du monde capitaliste, comme la peste et le choléra étaient ceux de temps plus anciens.

Ils ne reculent devant rien, ne respectent rien. C'est le poison... qui tue.

Arme de division privilégiée des exploiteurs, faisant appel aux instincts les plus bas, le racisme est un cancer social contre lequel il faut lutter. S'il est nécessaire de développer la protection de santé pour tous, il est non moins indispensable de le combattre avec des moyens accrus partout où il se présente et sous n'importe quelle apparence.

SELON QU'ILS SOIENT F

mohamed et Pierre

BULLETIN DE PAIE

C.E. — C. SALARIÉ — SECTION

NOM, PRÉNOM : MOHAMED [redacted]

EMPLOI QUAL. : AG.ATELIER.2 AA2

MATRICULE S.S. : 1465299750012

PÉRIODE DU 13/ 09/ 82 AU 10 / 10 / 82

PAIEMENT LE : 11/10/82 — MODE PAIEMENT :

DOMICILIATION : [redacted]

REL. IDEN. BANCAIRE : [redacted]

COEFF. : 155 — NIVEAU : 1 — ÉCH. : 3 — CLÉ : [redacted]

RÉMUNÉRATIONS	Nbre OU BASE	TAUX	MONTANT
FIXE MENSUEL			4168 98
QUALIFICATION			172 38
PRIME 1&2 EQUIP.	10 25	20 00	205 00
PAUSE CASSE CROUTE	25 69	9 50	244 06
		BRUT	4790 42
RETENUES NOMBRE D'HEURES			
		5 50	263 47
		4 70	225 14
		0 84	40 23
		0 10	4 79
		0 17	12 04
		ABLE	4244 75
			23 00
			4267 75
			4267 75
			[redacted]

BULLETIN DE PAIE

C.E. — C. SALARIÉ — SECTION

NOM, PRÉNOM : PIERRE [redacted]

EMPLOI QUAL. : AG.ATELIER.2 AA2

MATRICULE S.S. : 1436437586 0023

PÉRIODE DU 13 / 09/82 AU 10 /10 / 82

PAIEMENT LE : 11/10/82 — MODE PAIEMENT :

DOMICILIATION : [redacted]

REL. IDEN. BANCAIRE : [redacted]

COEFF. : 155 — NIVEAU : 1 — ÉCH. : 3 — CLÉ : [redacted]

RÉMUNÉRATIONS	Nbre OU BASE	TAUX	MONTANT
FIXE MENSUEL			4168 98
QUALIFICATION			172 38
PRIME 1&2 EQUIP.	10 25	20 00	205 00
PAUSE CASSE CROUTE	25 69	9 50	244 06
		BRUT	4790 42
RETENUES NOMBRE D'HEURES			
SS MALADIE DEPLAF.	4790 42	5 50	263 47
SS VIEILLESSE PLAF.	4790 42	4 70	225 14
COT FONDS CHOMAGE	4790 42	0 84	40 23
ASS. VEUVAGE	4790 42	0 10	4 79
RET PROT FAMIL	7080 00	0 17	12 04
A AJOUTER — TOTAL COTISATIONS	545 67	IMPOSABLE	4244 75
INDEMNITE TRANSPORT			23 00
		DÛ	4267 75
A DÉDUIRE			
		A PAYER	4267 75
			APE

ILS PAIENT L
CO
ILS NE BÉNÉF
DES MÊM

mêmes salaires
droits différents



... UNE SÉCU PROCHE, E

A COTISATIONS ÉGA

RANÇAIS OU IMMIGRÉS

LES MÊMES TISATIONS FICIENT PAS IES DROITS

mêmes cotisations
festations différentes

Tableau comparatif des droits des travailleurs français et de leur famille, des travailleurs immigrés, selon que leur famille est en France ou au Pays d'Origine.

	Travailleurs Français et Famille	Travailleurs Immigrés et Famille	
		en France	Pays d'origine
Maladie (médecins, pharmacie, hôpital).	oui	oui	(1)
Maternité (accouchement, hôpital).	oui	oui	(1)
Indemnités journalières maladie.	oui	oui	
Accidents du travail (soins).	oui	oui	
Accidents du travail (rente).	oui	oui	oui / non (2)
Accident mortel du travail - rente.	oui	oui	oui / non (2)
Capital décès .	oui	oui	oui
Allocations chômage.	oui	oui	non
Secours ASSEDIC .	oui	oui	non
Allocations familiales.	oui	oui (4)	oui / non (3
Majorations enfants + 10 et 16 ans .	oui	oui	non
Complément familial.	oui	oui	non
Secours caisses d'allocations familiales.	oui	oui	non
Allocations adultes Handicapés .	oui	non (5)	
Allocations aux mères de famille.	oui	non (5)	
Allocations aux jeunes ménages .	oui	oui	non
Allocations rentrée scolaire.	oui	oui	non
Allocations logement famille.	oui	oui	non
Aide personnalisée au logement.	oui	oui	non
Allocations parent isolé .	oui	oui	non
Allocation de veuvage .	oui	oui	non
Allocations prénatales.	oui	oui	non
Allocations postnatales.	oui	oui	non
Retraite vieillesse.	oui	oui	
Retraite complémentaire.	oui	oui	
Pension de reversion .	oui	oui	oui
Allocations supplémentaires du F.N.S.	oui	oui	non (5)
- vieillesse - invalidité	oui	oui	non (5)

(1) Selon la législation du pays de résidence.
(2) La rente accident du travail est transférable s'il existe une convention de sécurité sociale (France-Pays d'origine).
. En l'absence de convention, versement d'un capital égal à trois annuités . La famille résident hors de France n'a aucun droit.
(3) Allocations familiales du pays de résidence. En absence de conventions aucun droit.
(4) Si carte de Séjour en cours de validité.
(5) Les travailleurs communautaires ont acquis le droit.



EFFICACE, HUMAINE...

LA "SÉCU" C'EST VOTRE AFFAIRE

LE 19 OCTOBRE VOTEZ CGT

LES - DROITS ÉGAUX

LES IMMIGRÉS ET LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Lorsque le travailleur travaille en France et que sa famille y réside, les allocations familiales payées sont identiques à celles des Français.

Lorsque les enfants sont demeurés dans le pays d'origine, ce sont les allocations familiales de ce pays qui sont versées.

C'est ce qui a été décidé lors de la signature des conventions bilatérales de sécurité sociale entre la France et les pays d'origine des immigrés.

Il existe des différences entre les montants payés en France et ceux dans les pays d'origine, ainsi que pour le nombre d'enfants et l'âge de ceux-ci.

Les cotisations versées collectivement au niveau de l'entreprise sont pourtant semblables : 9 %.

Le gouvernement de gauche, en accord avec les pays d'origine a procédé à des révisions en hausse des montants versés, mais il demeure encore des différences très importantes.

Comme le souligne le 41ᵉ congrès : La reconnaissance aux travailleurs immigrés de droits identiques à ceux des travailleurs français, quels que soient leur origine et le pays de résidence de leurs ayants droit, pour toutes les prestations et allocations diverses.

Le versement des allocations familiales au même taux et aux mêmes conditions que celles appliquées pour les nationaux quel que soit le pays de résidence des familles.

C'est pourquoi la CGT souhaite que les conventions bilatérales et multilatérales soient révisées dans le sens du progrès et de celui des droits acquis par les cotisations. Que des garanties d'ouverture de droits et de versement effectif des prestations aux familles doivent y être incluses.

PAYS	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	Majoration par enfant en plus	Majoration + de 10 ans	Majoration + de 16 ans	Complément familial
FRANCE*	–	423,36	952,56	1488,37	2010,96	529	119,07	211,68	590
ALGÉRIE	–	245	368,25	491	Limité à 4 enf. et +		NON	NON	NON
TUNISIE	–	176	264	352	Limité à 4 enf. et +		NON	NON	NON
MAROC	91	182	273	364	Limité à 4 enf. et +		NON	NON	NON
PORTUGAL	–	245	357,50	480	Limité à 480 F. équivalent de 6500 escudos		NON	NON	NON
YOUGOSLAVIE	–	275	440	588	718	130	NON	NON	NON
TURQUIE	65	215	340	365	Limité à 4 enf. et +		NON	NON	NON
ESPAGNE	–	207	431	563	682 6 enfants 822	152	NON	NON	NON
MALI	57	114	171	228	Limité à 4 enf. et +		NON	NON	NON
SÉNÉGAL	35	70	105	140	Limité à 4 enf. et +		NON	NON	NON

* + augmentation applicable au 1er juillet 1983.

L'IMMIGRATION ET LE CONSEIL DES MINISTRES DU 31 AOÛT 1983

Mme Georgina DUFOIX, secrétaire d'État chargée de la famille, de la population et des travailleurs immigrés, a présenté au Conseil des ministres du 31 août, les principaux points d'un ensemble de mesures interministérielles, qui expriment la volonté du gouvernement de mener une politique équilibrée, pour renforcer la lutte contre l'immigration illégale et faciliter l'insertion des populations immigrées dans la vie sociale, économique et culturelle du pays.

La C.G.T. a apprécié les mesures annoncées qu'elle réclame depuis des années. Mais il reste encore à préciser certains points et à se donner concrètement les moyens pour que cette politique nouvelle soit conforme aux intérêts des travailleurs immigrés et français.

Nous reviendrons prochainement sur ces questions importantes.

DROITS DES IMMIGRÉS :

Il y a une quinzaine d'années, la situation des travailleurs italiens n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, concernant leurs droits à la sécurité sociale. Il demeure encore des discriminations, mais un bon nombre parmi les plus criantes ont disparu.

Ce n'est pas le résultat d'une quelconque « bonne volonté » ou d'une « affection particulière » du pouvoir de droite à l'égard des migrants italiens, c'est le fruit de l'action persévérante, tenace, des militants de la C.G.T. dans le cadre des activités spécifiques de l'INCA.CGT.CGIL pour assurer la défense des droits sociaux de ces travailleurs.

La droite au pouvoir pendant des années a voulu organiser, codifier les discriminations frappant injustement les travailleurs immigrés. Son attitude en matière de sécurité sociale était la même que celle des patrons en matière de salaires : à cotisations égales pas de prestations identiques, à travail égal bien souvent un salaire inférieur.

Malgré le traité de Rome de 1957, les règlements particuliers de sécurité sociale, interdisant les discriminations, ces travailleurs ne bénéficiaient pas de l'application du principe de l'égalité des droits.

Les gouvernements successifs de la droite violaient à répétitions les principes du droit communautaire, n'appliquaient pas les arrêts de Cour de Justice, ou en tenaient compte avec retard et souvent d'une manière restrictive. A la faveur de la modification des lois françaises, ils ont introduit de nouvelles discriminations. L'imagination syndicale, le dévouement des militants de la C.G.T. vont modifier profondément le cours des événements. Les bureaux régionaux INCA. CGT. CGIL (2) interviennent au quotidien des dizaines de fois pour faire respecter les droits de ces travailleurs. Ces interventions se transforment vite en un contentieux énorme, pesant. Les discriminations ont la vie dure et elles sont multiples. A l'acharnement du pouvoir à ne pas respecter le droits acquis, la C.G.T., l'I.N.C.A en liaison constante avec les administrateurs C.G.T. dans les différentes caisses de sécurité sociale opposeront une bataille de tous les instants.

Au cours des trois dernières années où Giscard et Stoléru s'acharnaient sur les immigrés, l'INCA, au niveau national, est intervenu 145 fois auprès des ministères français et italiens de la Communauté Européenne.

Ces actions vont être payantes, des succès importants vont être arrachés à la droite. Ils représentent des sommes fantastiques volées aux travailleurs.

La preuve par 9

1) L'allocation handicapé adulte.

Cette allocation était refusée aux Italiens, sur la base de la nationalité et ce malgré un arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes de 1972. Le jeune italien VITTO, handicapé né en France où le père travaille, se voit refuser l'allocation. En 1974, une bataille s'engage, elle se termine devant la Cour de Justice fin 1977. La caisse accorde la prestation avec rappel jusqu'en 1974.

Le droit à l'allocation est conquis pour tous les migrants communautaires. Il sera également reconnu aux membres de la famille des travailleurs communautaires ne possédant pas la nationalité d'un pays de la C.E.E., par exemple à une femme espagnole épouse d'un Italien travaillant en France.

2) L'allocation aux mères de famille

Début 1974, le gouvernement français refuse catégoriquement d'attribuer l'allocation aux mères de famille à Maria P. et Francesca I. Elles ne sont pas Françaises. Il n'accorde que la majoration pour conjoint à charge sur la pension vieillesse du mari, évidemment bien inférieure à l'allocation aux mères de famille. Deux affaires portées devant la Cour de Justice auront raison de sa résistance. Il cède le 6 février 1980.

3) La validation des périodes accomplies en Algérie.

Une loi de 1965 avait prévu que les périodes accomplies en Algérie, avant l'indépendance de ce pays, devaient être validées gratuitement. Là encore il fallait non seulement être Français, mais également résider en France. Des Italiens perdaient ainsi 10, 15,

La Tribune du mois d'avril rappelle qu'à cotisations égales (et au-delà le système de sécurité sociale, il faudrait étendre ce principe à l'imposition fiscale, etc...) et alors qu'ils sont généralement présentés comme les « éternels assistés » de la collectivité française, à égalité de situation avec les nationaux, les travailleurs immigrés et leurs familles ne bénéficient pas toujours des mêmes droits et des mêmes avantages sociaux.

Si lorsqu'on parle de « cotisations » nous vient à l'esprit la législation et donc les droits en matière d'assurance vieillesse, chômage, maladie, maternité, accident de travail, invalidité, survivant, etc., il faut savoir que le concept de protection sociale va bien au-delà des prestations qui relèvent strictement de la sécurité sociale. C'est alors le domaine dit de « l'aide sociale » (et dont le financement est parfois sensiblement différent de celui de la sécurité sociale), et à partir de cette séparation entre les deux notions (sécurité sociale - aide sociale) on justifie le refus d'un tel ou tel autre droit (des exemples : l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité, l'allocation aux mères de famille, etc...) en opposant des clauses de nationalité ou de réciprocité (comme l'on sait, les situations sont multipliées en



DES DISCRIMINATIONS A FAIRE DISPARAITRE

fonction de la nationalité du travailleur et donc du champ d'application couvert par les accords de sécurité sociale au plan bilatéral ou international).

Mais, indépendamment des textes, la pratique quotidienne témoigne des nombreux problèmes et des cas de discriminations recensés tant dans un domaine que dans l'autre. Situation qui s'est aggravée dans le contexte de la crise, étant donné la rigidité accentuée dont font preuve les organismes de sécurité sociale dans l'attribution des prestations.

Pour mieux comprendre et proposer des solutions valables, il nous semble qu'on ne peut pas dissocier ce problème du phénomène migratoire et de son contexte historique, politique et économique. Et sur ce plan, plusieurs aspects doivent être pris en considération. Schématiquement, il existe les accords bilatéraux passés entre pays d'accueil et pays d'origine, la réglementation communautaire et les normes du Bureau International du Travail. Pour ce qui est des accords bilatéraux, dans leur majorité ils ont été placés dans le cadre d'accords sur le déplacement de la main-d'œuvre (ou de coopération-échange sur le plan économique) et de ce fait rarement réalisés sur un pied d'égalité. Personne n'ignore à ce propos que les pays d'origines ne sont certainement pas en position de force vis-à-vis des pays d'accueil au niveau de la négociation bilatérale.

Dans le domaine de la réglementation communautaire et des normes du BIT là aussi nous sommes encore loin d'une réelle application de l'égalité de traitement et du respect des droits acquis et s'il est vrai que les travailleurs migrants ressortissants d'un État membre de la C.E.E. connaissent dans l'ensemble moins de problèmes par rapport à d'autres nationalités, cela ne veut pas dire qu'il n'existe plus de difficultés. Toujours sur ce plan, le programme social arrêté par la Commission des Communautés en 1974 et ayant pour objectif de parvenir à un niveau plus élevé de protection pour tous les travailleurs migrants est demeuré lettre morte.

Encore : les accords CEE - pays tiers (Maghreb - Portugal) qui, bien qu'avec des imperfections, reprennent les textes des règlements communautaires en matière de sécurité sociale n'ont pas eu de suites, alors qu'ils auraient dû être mis en application depuis novembre 1978.

Au niveau du BIT existent également des conventions dans le domaine de la sécurité sociale et des droits des travailleurs migrants, mais très peu d'États ont ratifié ces instruments internationaux.

Face à cette situation la C.G.T. se bat tant sur le plan national, qu'international pour que les droits acquis par les travailleurs soient respectés, tant qu'ils résident en France ou qu'ils soient rentrés au pays, pour une réelle égalité de traitement, pour le dépassement des notions arrièrés de la « nationalité », « territorialité » et « réciprocité », d'où la revendication prioritaire de révision du contenu des accords bilatéraux et multilatéraux et pour l'affirmation et l'extension des droits des travailleurs migrants dans les textes internationaux.

EFFICACITÉ DU SYNDICAT

20 ou 25 années de cotisations valables pour la retraite. A trois reprises, la Cour de Justice avait dit que les mesures appliquées aux nationaux français étaient également valables pour les ressortissants de la C.E.E. Depuis la première intervention officielle de l'I.N.C.A. en 1968, le gouvernement refusait toujours d'appliquer. Des travailleurs arrivés à l'âge de la retraite étaient contraints de travailler, des veuves n'avaient aucune ressource. Au mépris, l'I.N.C.A. et la C.G.T. ont opposé l'action. La peur d'une condamnation a amené le gouvernement français à céder en 1980 pour tous ceux résidant en France, puis pour les autres résidants dans les pays de la C.E.E. Avec la gauche au pouvoir, la forclusion a été levée définitivement.

4) La revalorisation des rentes A.T.

Avec ses huit enfants, elle était contrainte de vivre avec une rente accident du travail bloquée au montant 1965. Elle était Italienne et son mari était mort en Algérie d'un accident du travail. L'action de l'I.N.C.A. contraint le gouvernement français en 1980 à réviser la pension qui a été multipliée par dix.

5) Le transfert du F.N.S.

Le droit sait que lorsque la pension d'un invalide ou un retraité est inférieure au minimum, un complément lui est versé au titre de l'allocation supplémentaire du F.N.S. Lorsqu'un invalide ou retraité italien retournait chez lui, le versement de l'allocation était purement et simplement supprimé. Arrêts de la Cour de Justice, de la Cour de Cassation ont battu en brèche cette position injuste après sept années de persévérance.

Aujourd'hui, les suppressions sont rétablies au coup par coup par les tribunaux.

6) Le paiement intégral des pensions d'invalidité et de vieillesse.

Par un savant calcul, les pensions d'invalidité et de vieillesse françaises des migrants communautaires étaient réduites d'un montant égal à celui de la petite pension acquise par cotisations dans leur pays. Après deux arrêts de la Cour de Justice, en 1977, le gouvernement français faisait toujours la sourde oreille. Une plainte pour violation du droit communautaire a créé les conditions pour la révision et le paiement intégral des pensions.

7) Transfert des pré-retraites.

L'I.N.C.A. a également contribué au transfert des pré-retraites dans les différents pays d'origine et posé d'une manière concrète le problème de la couverture soins de santé pour cette catégorie de salarié.

8) Carrière mixte.

Après un arrêt de la Cour de Justice de la C.E.E., l'I.N.C.A. a obtenu de la Cour d'Appel de Chambéry (Savoie) qu'il soit tenu compte des périodes d'artisanat en Italie pour le droit à la pension d'invalidité française du régime général sécurité sociale.

9) Cotisation assurance maladie sur les retraites.

De par son action originale, l'I.N.C.A. a permis l'annulation de la cotisation assurance maladie de 1 % sur les retraites de sécurité sociale et de 3 % du régime minier, des retraités qui retournés dans leur pays ne bénéficient plus de l'assurance du régime français. Cela concerne plus de 100.000 retraités (Italie -Grande-Bretagne - R.F.A. - Belgique - Pays-Bas - Dannemark - Luxembourg - Irlande - Grèce ainsi que l'Autriche, l'Espagne et Monaco. Engagée en septembre 1980, en coordination avec l'U.C.R.-C.G.T. et les administrateurs C.G.T. à la sécurité sociale, cette affaire a été solutionnée en septembre 1981.

Ces succès auxquels s'ajoutent ceux acquis, hors sécurité sociale : droits syndicaux, cartes de séjour, droit au séjour pour les chômeurs, invalides, retraités, veuves, enfants, cartes de réduction familles nombreuses, cartes de priorité femmes enceintes, bourses d'études... démontrent l'efficacité et le sérieux de l'organisation syndicale C.G.T. C'est la démonstration que les militants de la C.G.T., parmi lesquels on dénombre les militants immigrés les plus nombreux dans le mouvement syndical français sont les plus aptes à défendre les intérêts des immigrés dans les Conseils d'administration sécurité sociale qui seront élus le 19 octobre 1983.

POURQUOI JE VOTE CGT



ALLAH
Marocain

Je travaille chez Babkoh, à La Courneuve, je suis ce que l'on appelle un jeune de la deuxième génération.

Je voterai, c'est évident, pour la C.G.T., parce que je réprouve les syndicats réformistes comme la C.F.D.T., F.O. ou la C.G.C. qui sont d'accord avec le patronat pour faire baisser les avantages acquis par le travail et la lutte. Je suis contre les assurances parallèles, la « Sécurité sociale » devrait suffire.

Je vote C.G.T., car je pense qu'un administrateur de la C.G.T. est plus capable de comprendre un travailleur immigré qui use sa santé dans les travaux pénibles. La C.G.T. défend également les droits de tous les travailleurs, sans discrimination.



JOSÉ
Espagnol

Un véterano militante español cegetista se dirige a la inmigracion española.
El proximo 19 de Octubre, se efectuaràn les elecciones para elegir los nuevos administradores a la Seguridad Social.
Ningun asegurado social no debe de faltar a cumplir este deber, que es el de votar.
La creación de la Seguridad Social fué la obra un gran dirigente obrero, Ambroise CROIZAT, Secretario de la Federacion del Metal C.G.T., nombrado Ministre del Trabajo a la Liberación en 1945.
Es con la ayuda de los Administradores de la C.G.T. que construiremos una Seguridad Social al servicio de los trabajadores.
Es por esto, que pido a todos los españoles a votar por las candidaturas que presenta la C.G.T., la unica Central Sindical capaz de defender vuestros derechos, sin mingun compró miso, frente a la clase patronal.



BETTAHAR Nourredine
39 ans - Cariste

Délégué syndical C.G.T.
Usine Placoplâtre 93 Vaujours

Candidat Sécurité sociale - 4e de la liste C.G.T. Seine Saint-Denis.

J'ai bien conscience de la responsabilité de la charge que représente ma candidature en Seine Saint-Denis. Trop souvent dans la classe ouvrière les droits des travailleurs ne sont pas reconnus. C'est encore plus vrai pour le travailleur immigré.

Ma tâche consistera donc avec les autres élus C.G.T. à veiller au respect des droits acquis et à faire rentrer dans les actes ce mot d'ordre de la C.G.T. « les mêmes droits pour tous ».



VERDELLI Gaspare
Italien
Délégué C.G.T.
St-Chamond

Capillare importanza, riveste per noi immigrati italiani l'acquisizione del diritto al voto nelle prossime elezioni della S.S., in quanto, ci permetterà di coo-gestire, attraverso gli eletti C.G.T., i fondi provenienti dal nostro lavoro. Ma, per far sì che tale conquista, di diritto sociale, appuri nella realtà democratica, necessita che le forze della C.G.T., in seno ai consigli, siano numericamente rappresentative. Per ottemperare a tale scopo, necessita anche che la mobilizzazione delle nostre forze sia globale e che esse vengano profuse, attraverso una specifica e capillare sensibilizzazione, al conseguimento dell'obbiettivo finale. La C.G.T., é l'unica garanzia che noi immigrati italiani possediamo per la salvaguardia dei nostri diritti.

M. et Mme BENSHLEM

Sanad et Abderhaman, originaires de Tunisie, habitant et travaillant en France depuis 1970, ont réfléchi ensemble sur le sens de leur vote.

Ils disent à *LA TRIBUNE* pourquoi l'un et l'autre voteront C.G.T.

« ... Si nous votons C.G.T., ce n'est pas par hasard, premièrement nous sommes des salariés, deuxièmement nous sommes immigrés et l'expérience que nous avons vécue montre largement que seule la C.G.T. défend nos revendications et prend en compte nos préoccupations.

... La C.G.T., c'est la lutte incessante contre le racisme et le mensonge quotidien, propagé par les journaux de droite. Tous les jours, nous les salariés immigrés, nous sommes mis en cause :
— le chômage,
— les difficultés de la Sécurité sociale.

La réalité des faits montre que cela est faux.

La droite française fait cette propagande mensongère avec malheureusement l'appui de certains dirigeants syndicaux qui prétendent défendre les travailleurs immigrés.

C'est pour toutes ces raisons que ma femme et moi-même nous avons contrôlé notre inscription sur les listes électorales.

... Nous voterons C.G.T., car nous sommes persuadés que nous voterons pour la justice sociale, l'égalité, la liberté et pour une vie meilleure. En contribuant à l'élection d'administrateurs C.G.T., nous sommes sûrs d'être défendus sans relâche et sans concession face au patronat. »

HALIL IŞÇAN
(Konfeksiyon'da Makinacı)

CGT'YE NIÇIN OY VERECEGIM

Sosyal sigorta seçimlerinde CGT'nin adaylarına oy verecegim.

Çünkü CGT :

— Emekçilerin sosyal haklarını arıyor, savunuyor.

— Gerek Göçmen gerekse Fransız omekçilerle birlikte ortaklaşu mücadele veriyor.

— Göçmen emekçilerin ksndine özgü dil, konut, kultur..., v.b. sorunlarıyla yakından ilgileniyor.

— Işçilerle yakın bağlar kuruyor, patronlara ve onların düzenlerine karşı en aktif savaşım veriyor. Haklarımızı savunuyor.

ALI
Tunisien

انتخب لس.ج.ت
لأنها النقابة الوحيدة
التي تدافع عن حقوقنا
وهي نقابة جميع
العمال مهاجرين وفرنسيين



KORICHENE Ahmed

Je suis délégué dans une usine de chimie. Le patron n'a pas hésité à traduire au Tribunal un délégué. Pour se défendre contre le racisme du patron et pour obtenir un meilleur salaire nous avons besoin de la C.G.T. Pour la sécurité sociale c'est la même chose, alors le 19 octobre je voterai C.G.T. avec tous les frères.



NGAYE Fadel
Sénégalais

Délégué C.G.T. dans l'alimentation chez Duroi-Jacquet.

Membre du bureau de l'U.D.

La Sécu c'est l'affaire de tout le monde. Le 19 octobre, avec mes camarades, je voterai C.G.T. Dans toutes les luttes que nous avons ménées pour défendre nos droits, la C.G.T. était là... C'est une garantie pour faire respecter nos droits.



CARMONA Juan
(Entreprise CIBIÉ)
Secrétaire de l'Union Locale C.G.T. de Bobigny
Espagol

La seguridad siendo la mayor prueba que la solidaridad entre los trabajadores existe, debemos poner en la administracion de si misma, administradores responsables y representativos de los trabajadores, y que saben lo que solidaridad y democracia quiere decir.

Esa gente existe, la he encontrado en la C.G.T. y luchan todos los dias y desde muchos años contra la miseria y por la igualdad de los hombres delante la vida y por consecuencia delante la enfermedad.

Por eso el 13 de octubre votaré por la C.G.T. y llamo a todos los trabajadores franceses españoles y a todos los inmigrantes a votar como yo, a votar C.G.T.

Ce racisme qu'il nous faut combattre

De tous les coins de France, de toutes les corporations, nous sont venus des témoignages de manifestations racistes intolérables : depuis le tract débile intitulé « mon cher Mustafa » qui ironise sur l'immigré devenu « maître et seigneur de Paris » et honore le « Saint-Dicat », jusqu'à l'appel à la violence pour chasser hors de France celui qui porterait tous les maux de notre société (comme autrefois le « bouc émissaire » était chassé hors de la communauté, chargé des pêchés de ceux qui le repoussaient).

D'autres facteurs que le racisme interviennent dans cette violence qui a tué le jeune TOUFIK aux « 4.000 » logements de La Courneuve, pourtant c'est bien le racisme qui est le fil conducteur de tous ces derniers événements, les victimes en sont nombreuses : Toumi, à Vénissieux, Kamel à Meudon, Kadi à Tourcoing et bien d'autres...

CE RACISME, IL NOUS FAUT LE COMBATTRE...

SOLIDARITÉ

Nous devons tout d'abord nous féliciter de ce que nos organisations C.G.T. les plus près du terrain, aient réagi rapidement. Ce fut le cas à Vénissieux, La Courneuve, Sevran, Bourganeuf, Argenteuil, Tourcoing, Meudon-La-Forêt, Romainville, Saint-Ouen... La solidarité fut un réflexe de classe : **« nous ne laisserons pas toucher nos frères, c'est intolérable... »**

L'analyse de classe de la C.G.T. :

La deuxième attitude qui mérite d'être mentionnée, c'est l'effort d'analyse qui s'est réalisé pour ne pas rester à l'état passionnel bien légitime, pour ne pas rester à la « révolte » compréhensive.

Pourquoi un tel racisme ?

Pourquoi une telle intoxication ?

A qui profite le crime ?

Que faire, en gardant notre identité, qui se caractérise par la solidarité de classè et l'internationalisme ?

Voilà autant de questions qui nous sont posées et auxquelles nous ne savons pas toujours répondre spontanément, un effort d'analyse s'impose :

LE RACISME, UNE ARME DE DIVISION POUR LA DROITE

Une chose est certaine, la droite et le patronat sont à l'offensive et nous ne devons pas leur laisser le terrain libre, au moment où la crise s'aggrave, la droite unie attaque tout azimuts.

C'est une classe ouvrière unie qui doit être à l'offensive :

– Pour combattre l'interprétation patronale sur les droits nouveaux dans l'entreprise ;

– Pour développer l'emploi et le pouvoir d'achat ;

– Pour imposer une autre politique du logement, une autre politique de l'instruction et de la formation ;

– Pour en finir avec le mal-vivre sur fond de racisme, en finir avec la « marginalisation » (1) à tous les niveaux de la vie qui conduit au ghetto : cités pour immigrés, classes et collèges d'immigrés, usines d'O.S. immigrés, sous prolétariat immigrés de deuxième génération guère plus qualifié que leurs pères...

CONSTRUIRE LE CHANGEMENT

La C.G.T. condamne sans ambiguïté tout comportement raciste, mais elle veut également construire, deux exemples illustrent l'apport positif que peut donner la C.G.T. et ses militants. L'un au plan du cadre de vie, l'autre pour une contribution au nouvel ordre économique.

Vivre autrement

Les événements qui ont marqué Vénissieux et La Courneuve, nous rappelle les responsabilités que nous avons en matière de cadre de vie (les secteurs confédéraux M.O.I. et Cadre de Vie se sont adressés aux 22 Unions Locales et U.D. concernées par les îlots sensibles, pour les interroger sur leur contribution particulière dans ce domaine).

Il nous faut en effet :

– d'une part dénoncer la droite (en particulier à Paris) qui a chassé la population ouvrière vers la banlieue et continue son œuvre de sape ;

– d'autre part participer positivement aux plans de rénovation qui s'élaborent, aux commissions de travail des zones d'éducation prioritaires, aux A.P.E., etc... pour que la classe ouvrière retrouve dans les cités une place où il fait bon vivre.

UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE

A Lille, le syndicat C.G.T. de Fauvet Girel nous a informés de la volonté de la Société Française de participer à la création d'une entreprise de construction de matériel ferroviaire en Algérie.

Tout en développant l'emploi en France, un échange de coopération peut s'établir avec l'Algérie. Dans ce pays encore neuf, les communications par voies ferroviaires sont indispensables pour le développement économique de tout le territoire.

Vénissieux dans le Rhône et Balbigny dans la Loire sont également intéressés, particulièrement la SNAV à Vénissieux où les travailleurs algériens sont nombreux et pourraient bénéficier d'un plan de formation, leur permettant de retourner au pays avec une qualification utile pour la nouvelle société et pour eux-mêmes.

Des contacts sont pris avec l'U.G.T.A.

Sans préjuger du résultat, nous pouvons dire que cette initiative peut se situer, si le syndicat y veille, dans le cadre d'un nouvel ordre économique où l'Algérie assure son propre développement.

Voilà deux pistes qui nous indiquent le chemin à suivre pour être force de proposition et ne pas rester sur la défensive au moment où la droite est à l'offensive pour affaiblir la classe ouvrière et reprendre ses positions perdues.

---

(1) EL MOUJAHID du 13.7.83

Rencontre avec le M.R.A.P.

Une première rencontre a eu lieu entre la C.G.T. et le M.R.A.P. le 20 juillet. Pour la C.G.T. étaient présents le secteur Immigration, Cadre de Vie et Habitat, Liberté et Droit Juridique. D'autres réunions auront lieu en septembre qui porteront sur le racisme et le moyen de le combattre.

RENCONTRE C.G.T.-F.A.E.E.F.

Le 3 mai dernier, une rencontre a eu lieu à la Bourse du Travail à Montreuil entre des représentants du Secrétariat National à l'immigration (C.G.T.) et de la Fédération des Associations des Emigrés Espagnols en France.

Un large échange de vue a eu lieu portant sur différentes questions : racisme, réforme du F.A.S., enseignement et formation professionnelle, 2e génération, sécurité sociale, révisions des accords bilatéraux franco-espagnols relatifs aux travailleurs immigrés et à leur famille, etc...

Les deux délégations se sont réjouies de constater une nouvelle fois que les positions des deux organisations concordaient sur la quasi-totalité des problèmes.

Elles ont convenu de maintenir leurs contacts et d'œuvrer pour la satisfaction des justes revendications des immigrés dans l'union la plus large possible.

AFRIQUE

RENCONTRE C.G.T.-O.U.S.A.

Du 24 au 27 juin 1983, une importante délégation de l'O.U.S.A. a séjourné en France à l'invitation de la C.G.T.

A l'issue de ce séjour un accord de coopération a été établi dont nous vous communiquons les titres des principaux chapitres.

• 1 - COOPÉRATION BILATÉRALE :

L'O.U.S.A. et la C.G.T. décident d'une consultation annuelle pour examiner l'application de l'accord de coopération. Celui-ci, dans certaines conditions, définies en commun, pourra s'étendre au niveau professionnel : Fédération de la C.G.T. et Secrétariat Panfricain de l'O.U.S.A.

• 2 - LUTTE CONTRE L'APARTHEID ET POUR LA LIBÉRATION TOTALE DU CONTINENT.

La C.G.T. et l'O.U.S.A. soutiennent pleinement toutes les initiatives visant à la liquidation de l'Apartheid en Afrique du Sud, à la réalisation de l'indépendance pour la Namibie, pour l'affermissement de l'indépendance du Continent Africain.

A cet effet, chacune pour ce qui la concerne, l'O.U.S.A. et la C.G.T., mettront tout en œuvre pour l'application de la résolution de la Conférence Syndicale Internationale contre l'Apartheid des 10 et 11 juin 1983.

• 3 - POUR UNE NOUVELLE COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS D'AFRIQUE.

La C.G.T. et l'O.U.S.A. considèrent qu'il est possible et indispensable de concevoir un autre type de coopération et d'abord entre la France, les entreprises françaises, en premier lieu celles nationalisées et les pays d'Afrique afin de parvenir à un réel développement économique et social en faveur des couches populaires africaines, pour un Nouvel Ordre Economique International.

• 4 - CONFÉRENCE SUR LA FAIM ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL A MAPUTO.

L'O.U.S.A. et la C.G.T. apporteront une aide importante pour la tenue et le succès de cette conférence.

• 5 - COOPÉRATION BILATÉRALE POUR LA FORMATION DES CADRES SYNDICAUX.

En 1984, un séminaire C.G.T.-O.U.S.A. sur la formation de formateurs en éducation syndicale se tiendra au Centre C.G.T. de Courcelle.

• 6 - DÉFENSE DES TRAVAILLEURS AFRICAINS IMMIGRÉS EN FRANCE.

La C.G.T. et l'O.U.S.A. conviendront en commun des formes à donner au travail commun à réaliser vers ces travailleurs et leur famille qui résident en France, et décident de coordonner leurs efforts, pour permettre la régularisation de la situation de ces travailleurs, d'améliorer leur condition de vie et celle de leur famille.

Le présent accord de coopération constitue un élément important de la solidarité de classe qui existe entre l'O.U.S.A. et la C.G.T.

ALGÉRIE

21e ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

A l'occasion du 21e anniversaire de la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, la C.G.T. a tenu à saluer fraternellement l'UGTA et l'ensemble des travailleurs et du peuple algérien, par un télégramme dans lequel elle souhaite de nouveaux succès à la République Algérienne dans le développement économique et social, de nouveaux succès dans la voie des options socialistes.

La C.G.T. a réaffirmé qu'elle ne cessera d'œuvrer pour le renforcement des liens de coopération entre la France et l'Algérie dans l'intérêt réciproque de nos deux peuples.

Ce 21e anniversaire marque la libération, l'indépendance du peuple algérien, et aussi pour la C.G.T., ses organisations, ses militants, le souvenir d'une longue lutte contre le colonialisme français, pour la liberté et l'indépendance des travailleurs et du peuple algérien.

Combat que nous poursuivons aujourd'hui, ensemble, pour l'établissement d'un ordre économique mondial, plus juste et plus humain, débarrassé de toute conception néo-colonialiste.

Dans le cadre du jumelage, la région Rhône-Alpes avec la Wilaya de Tizi-Ouzou organise un stage de formation retour pour une vingtaine de jeunes algériens de la deuxième génération. L'union de Wilaya s'engage de son côté à fournir au Comité régional un inventaire des besoins en main-d'œuvre qualifiée avec le profil des postes de travail et le niveau de formation souhaité, de même que les renseignements relatifs au logement et à la rémunération.

La commission algérienne du syndicat de la Régie Renault de Billancourt a élaboré un important document relatif à la formation retour, avec l'objectif dans un premier temps et compte tenu des possibilités d'organiser en entreprises la formation d'une vingtaine de travailleurs algériens qui font le choix de retourner au pays.

L'ensemble de ces problèmes a été abordé lors de la Journée d'Étude Nationale sur la main-d'œuvre algérienne, organisée par la C.G.T. en juin 1983 à Montreuil. Un courrier confédéral spécial en rend compte.

MAROC

A l'occasion des arrestations de militants progesssistes au Maroc, la C.G.T. a fait parvenir le communiqué suivant à la presse ainsi qu'au ministre de la Justice du Maroc :

« Un certain nombre d'arrestations de militants progressistes ont lieu au Maroc.

Une partie de ceux-ci doit passer en jugement.

La C.G.T. suit attentivement le déroulement de ce procès.

Elle s'inquiète du fait que les personnes arrêtées soient jugées sous une accusation de droit commun (atteinte à l'ordre public), alors qu'il s'agit de toute évidence, d'un procès de caractère politique.

La C.G.T., comme dans toute circonstance semblable, mettra tout en œuvre pour que les droits de l'homme soient intégralement respectés.

TUNISIE

DÉLÉGATION DE L'UGTT EN FRANCE

A l'initiative de la C.G.T. une délégation de l'U.G.T.T. composée de Belaïd Abdelhamid, Bouslah Kheredine, Gharbi Mustapha, secrétaires généraux adjoints, a séjourné en France du 16 au 20 mai 1983.

Au cours de son séjour, la délégation de l'U.G.T.T. a été reçue par les responsables des différents secteurs d'activité de la C.G.T. Elle a rencontré Henri Krasucki, secrétaire général de la C.G.T., Joannès Galland et Pierre Gensous, secrétaires de la C.G.T., Marius Apostolo, responsable du secteur Immigration, Boualem Benkhelouf, membre du Secrétariat National Immigration.

Ces rencontres ont permis d'examiner les axes prioritaires de la coopération entre les deux organisations.

Sur les questions relatives aux travailleurs tunisiens immigrés en France, il a été projeté la constitution d'une commission mixte C.G.T.-U.G.T.T., ayant pour objet de traiter les questions concrètes relevant des accords bilatéraux entre les deux pays et celles d'intérêts communs entre les deux organisations.

Cette commission mixte, en coopération avec les secteurs spécialisés des deux organisations, pourra se réunir, d'une façon alternée, à Paris et à Tunis, pour engager des initiatives décidées conjointement et assurer leur suivi.

Les deux organisations syndicales ont arrêté en commun le principe de la tenue d'un symposium sur les questions de l'éducation syndicale, avec la participation d'une délégation tunisienne composée de responsables de la commission nationale de l'éducation de l'U.G.T.T. Ce symposium, d'une durée de deux semaines, se déroulera au centre Benoît-Frachon dans le courant de l'année 1984.

Pour développer la coopération entre l'U.G.T.T. et la C.G.T. dans le domaine de l'éducation syndicale, une délégation du C.E.R.C.I. et du C.C.E.O. se rendra auprès de l'U.G.T.T. à Tunis et ce, après la tenue à Courcelles du symposium prévu.

Les représentants des deux organisations considèrent que l'approfondissement des relations d'amitié et de coopération demandent le développement des rencontres entre les fédérations correspondantes.

Dans ce même esprit, elles ont décidé d'impulser le jumelage de plusieurs unions régionales de l'U.G.T.T. et de la C.G.T.

Elles ont convenu également de poursuivre leurs relations au sein des instances internationales dans le domaine de la défense des droits syndicaux partout où ils sont en cause, ainsi que sur l'ensemble des questions sociales et économiques concernant les travailleurs.

Elles réaffirment leur volonté de coopérer à toutes initiatives syndicales visant à défendre les droits inaliénables du peuple palestinien à établir un État libre et indépendant sous la conduite de l'O.L.P.

Sur invitation de l'U.G.T.T. une délégation de la C.G.T. s'est rendue dans le courant septembre à Tunis pour signer le protocole d'accord prévu.

اقام وفد عن الاتحاد العام التونسي للشغل متكون من :
عبد الحميد بالعيد ، خيرالدين بوصلاح ، موصطفى الغربي ، كلهم
كتاب عامين مساعدين في فرنسا من 16 الى 20 ماى 1983 ،
و ذلك بمبادرة من الس.ج.ت.
و قد استقبل الوفد في خلال اقامته ، من طرف عدة مسؤولين
عن قطاعات مختلفة من الس.ج.ت. كما تقابل الوفد مع
(هنري كرازوكي) السكريتير العام للس.ج.ت. و مع (جوانس
قالون) و مع (ابيار جانسوس) كتاب كنفدراليين للس.ج.ت.
و قد اتاحت هذه المقابلات الفرصة للنظر في النقاط الأولية
للتعاون بين المنظمتين . في خصوص المسائل المتعلقة
بالعمال التونسيين المهاجرين بفرنسا اعتزم تكوين لجنة
مختلطة س.ج.ت - اتحاد عام التونسي للشغل ، يكون الهدف منها
النظر في الاتفاقيات الثنائية المنعقدة بين البلدين و في
المصالح المشتركة بين المنظمتين . ستتمكن هاته اللجنة
بالتعاون مع القطاعات المختصة في كلا المنظمتين من عقد اجتماعات
بالتداول بين تونس و باريس و ذلك لخلق و بعث نشاطات باستمرار
من الطرفين و ضمان متابعتها . و قد قررت المنظمتان
على مبدأ اقامة ندوة في مشاكل الثقافة العمالية ، و ذلك
بمشاركة وفد تونسي متكون من مسؤولين عن اللجنة الوطنية
للثقافة العمالية في الاتحاد العام التونسي للشغل . ستتواصل هذه
مدة اسبوعان وتقوم في مركز (بونوا افراشون) في خلال سنة 1984 .
في خصوص التعاون بين المنظمتين في خصوص الثقافة العمالية ستزور وفد
عن مكتب البحوث و الدراسات الدولية الاتحاد العام
التونسي للشغل بتونس و ذلك بعد قيام ندوة المقررة في مركز كورسال .
و قد رأى كل من مسؤولي المنظمتين ان تمتين و تعميق علاقات الصداقة و
و التعاون يتطلب زيادة اللقاءات بين الاتحادات المماثلة في كلا المنظ
المنظمتين . و في هذا الاتجاه تم الاتفاق على حث فكرة التوأمة بين
اتحادات جهوية تابعة للس.ج.ت و اخرى تابعة للاتحاد العام التونسي
للشغل .

Tribune n° 117 - Septembre 1983 - Imprimerie Lensoise, 62300 LENS - N° C.P. 1975 D 73 - Directeur de publication : Marius APOSTOLO - Secrétaire de rédaction et maquette : Brigitte GUNALP - Rédaction, Administration : 263, rue de Paris, 93516 MONTREUIL - Cedex. Tél. 851.80.00. Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.